

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement


COPIE N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

19/02/13

Dossier complet le :

19/02/13

N° d'enregistrement :

F04113 P0013

1. Intitulé du projet

Aménagement de la deuxième tranche du Stade de SLALOM

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de GERARDMER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

J.P. LAMBERT - Maire de GERARDMER

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
42° Pistes de ski	b) Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 hectares
43° Installation d'enneigement	b) Installations permettant d'enneiger, hors site vierge, une superficie inférieure à 4 hectares.
51 Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

En 2009, la Commune de GERARDMER a réalisé la première tranche du stade de Slalom située entre la Route des 17 km et Le Grand Haut (450 m). Le présent projet a pour objet la réalisation de la deuxième tranche du Stade de Slalom situé entre la route des 17 km et le Bas du Pré Lynx (700m). Après ces travaux, le stade de Slalom sera terminé et opérationnel.

4.2 Objectifs du projet

Réaliser un stade Slalom d'environ 1 150 m, permettant d'organiser les entraînements et les compétitions dans un espace dédié répondant à toutes les considérations techniques et de sécurité, sans perturber le fonctionnement de la Station .

Améliorer le retour station en dehors des périodes d'utilisation en entraînement et en compétition.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Après défrichage, les souches seront enterrées sur site . La terre végétale, sera soigneusement retroussée et stockée, pour remise en place à la fin des travaux. Les travaux seront réalisés en déblais remblais. Une passerelle sera réalisée pour éviter les conflits avec la piste de liaison entre LE CERF et LE TETRAS, et assurer la continuité du chemin d'été.

Les eaux de pluie et de ruissellement seront canalisées dans des cunettes transversales et des fossés longitudinaux, jusqu'aux exutoires, pour limiter le ravinement.

Un réenherbement sera réalisé avec des espèces locales. Un deuxième passage sera prévu après une année, pour reprendre les zones de manque.

Des filets de protection seront mis en place, pour sécuriser la piste.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Piste de ski (entraînements et compétitions en version stade de slalom, piste de retour station en dehors entraînements et compétitions), en période d'ouverture du domaine skiable de Gérardmer

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager et autorisation de défricher à établir

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- La présente procédure est remplie en vue du dépôt d'un permis d'aménage et de défricher

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
En surface 2D	32.600 m ²
En surface 3D	33.800 m ²
Longueur	686 m
Largeur	41 m moyen

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit LE BIAZOT, LA
GRANDE MAUSELAINE, LA
GOUTTE DES TOURS, LE
PEUT PRE, LE PRE LYNX
à Gérardmer (88400)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 48° 03' 12" N Lat. 6° 54' 17" E

Point d'arrivée : Long. 48° 14' 06" E Lat. 42° 50' 03" N

Communes traversées :

GERARDMER

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Forêt domaniale, forêt communale soumise au régime forestier et forêt communale non soumise au régime forestier.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone NG

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	le projet se situe au coeur du domaine skiable alpin déjà aménagé entre la piste du Tétraz (elle même dotée d'enneigeurs) et la piste du Cerf.
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	SIC Tourbière de LISPACH - FR 410205 et ZPS MASSIF VOSGIEN à environ 3000m, situées sur un autre versant
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	les canons à neige fonctionnent en période de fonctionnement (la Piste du TETRAS, le front de neige de La Mauselaine, la Piste de la Souris et la première tranche du stade de slalom, sont déjà équipées en canons à neige)
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit de la 2ème tranche du stade de slalom (la première tranche ayant été réalisée en 2009) à créer sur 700 mètres au coeur du Domaine Skiable Alpin déjà aménagé comme le montrent les plans annexés avec les pistes existantes et celles d'entre elles qui sont dotées d'enneigeurs. Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF, ni dans une zone Natura 2000.

A vu de ces considérations, le projet devrait être dispensé de l'étude d'impact.

B. Annexes

5.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
relevés espèces végétales et animales
Tableau des parcelles concernées par le projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à Gérardmer

le,

Signature

Jean Paul LAIBERT
Maire

Flore

La piste du Tétras présente, sur son emprise une formation végétale largement remaniée et marquée par les opérations de revégétalisation, en bordure les formations boisées de la hêtraie sapinière vosgienne.

piste et bordure

<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide commune
<i>Anemone nemerosa</i> L.	Anémone des Bois
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée
<i>Euphrasia officinalis</i> subsp. <i>pratensis</i> Schübler & G. Martens	Euphrase des prés
<i>Festuca gr. rubra</i> L.	Fétuque rouge
<i>Geranium sylvaticum</i> L. <i>sylvaticum</i>	Géranium des bois
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs
<i>Leontodon hispidus</i> L.	Liondent hispide
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Narcisse jaune
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre – Bouton d'or
<i>Rhinanthus minor</i> L.	Petit rhinanthé
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke <i>vulgaris</i>	Silène enflé
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie

Hêtraie sapinière

Il s'agit d'une hêtraie sapinière à luzule, forme acidophile.

Le sapin *Abies alba* est associé au hêtre et peut dominer. En mélange avec le sapin, l'épicéa occupe également cet espace.

La strate herbacée en sous bois est réduite.

<i>Abies alba</i> Mill.	Sapin pectiné
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre
<i>Luzula luzuloides</i> (Lam.) Dandy & Willm.	Luzule blanchâtre
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaud.	Luzule des bois
<i>Oxalis acetosella</i> L.	Oxalide petite oseille
<i>Picea abies</i> (L.) Karsten	Épicéa
<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier
<i>Stellaria nemorum</i> L.	Stellaire des bois

Sambucus racemosa L.
Vaccinium myrtillus L.

Sureau à grappes
Myrtille

Aucune espèce observée sur les sites des travaux ne bénéficie d'une protection, tant au niveau national que régional.

Faune

Faune Contactée

Oiseaux

<i>Certhia familiaris</i> L., 1758	Grimpereau des bois
<i>Corvus corone</i> L., 1758	Corneille noire
<i>Parus ater</i> L., 1758	Mésange noire
<i>Parus cristatus</i> L., 1758	Mésange huppée
<i>Parus major</i> L., 1758	Mésange charbonnière
<i>Passer domesticus</i> L., 1758	Moineau domestique

Insectes

<i>Anonconotus alpinus</i> Yersin	Decticelle montagnarde
<i>Chorthippus parallelus</i> Zetterstedt	Criquet des pâtures
<i>Euthystira brachyptera</i> Ocskay	Criquet des Genévriers
<i>Stauroderus scalaris</i> F. v.W.	Criquet jacasseur
<i>Aglais io</i> L., 1758	Paon-du-jour
<i>Aglais urticae</i> L., 1758	Petite Tortue
<i>Coenonympha pamphilus</i> L., 1758	Fadet commun
<i>Polygonia c-album</i> L., 1758	Robert-le-diable

Traces observées

Mammifères

<i>Capreolus capreolus</i> L., 1758	Chevreuil (frottis)
<i>Microtus arvalis</i> Pallas, 1778	Campagnol (galeries)
<i>Sus scrofa</i> L., 1758	Sanglier (bouttis)

Faune Potentielle

Oiseaux

<i>Aegolius funereus</i> L., 1758	Chouette de Tengmalm
<i>Dryocopus martius</i> L., 1758	Pic noir

Motacilla cinerea Tunstall, 1771
Parus caeruleus L., 1758
Parus palustris L., 1758

Bergeronnette des ruisseaux
Mésange bleue
Mésange nonnette

Mammifères

Cervus elaphus L., 1758
Meles meles L., 1758
Rupicapra rupicapra L., 1758

Cerf
Blaireau
Chamois

Insectes

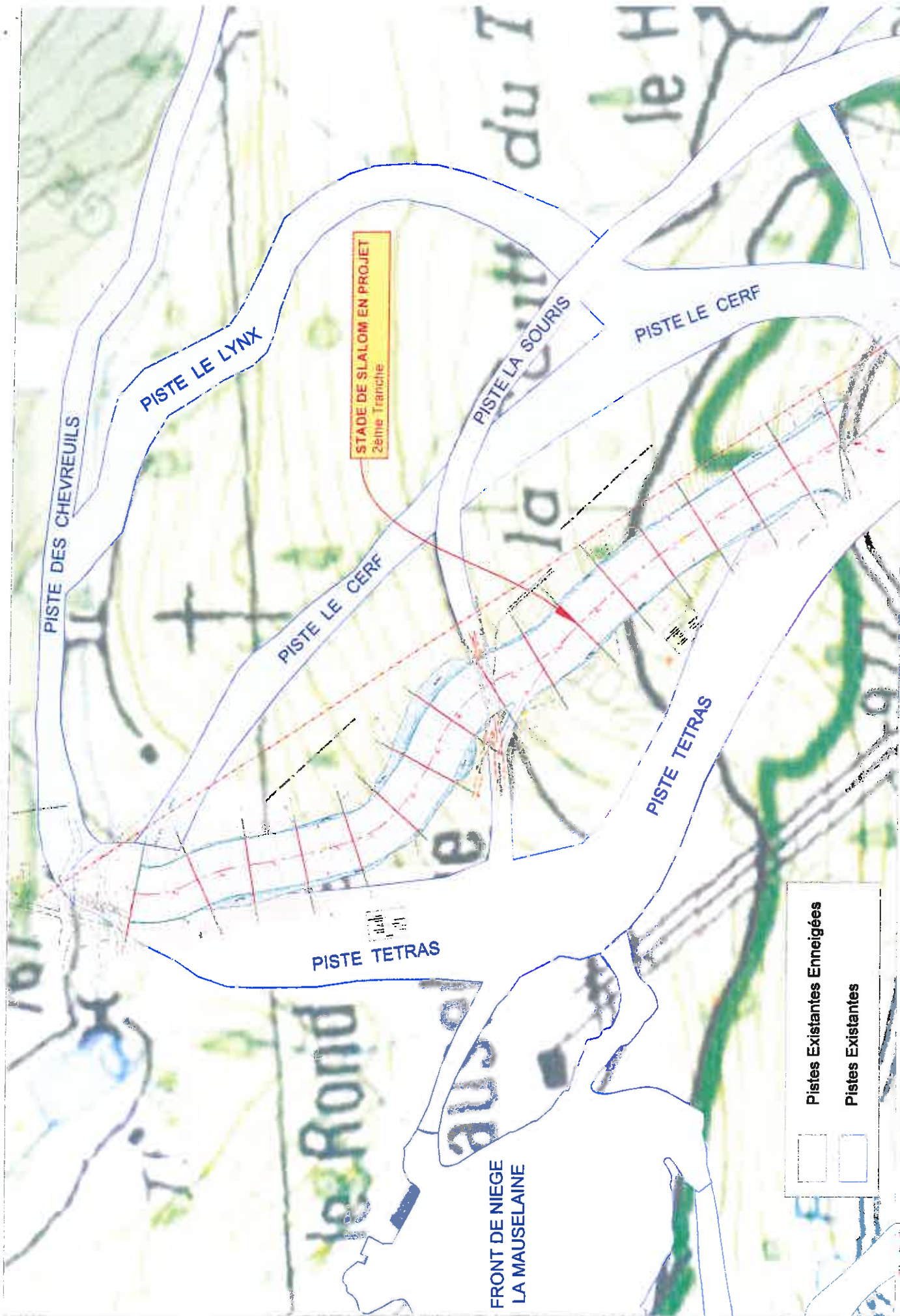
Aphantopus hyperantus L., 1758
Argynnis paphia L., 1758
Papilio machaon L., 1758
Vanessa atalanta L., 1758
Vanessa cardui L., 1758

Tristan (sur *Agrostis*, *Festuca*)
Tabac d'Espagne (sur *Viola*)
Machaon (sur ombellifères)
Vulcain (sur composées)
Belle-Dame (sur *Urtica*)

STATION DE GERARDMER - DOSSIER CAS PAR CAS - Neige de Culture
STADE DE SLALOM - GERARDMER

lieu-dit	Section cadastrale	N° Parcelle	Superficie totale (m²)	Surface des travaux (m²)	Propriétaire	adresse propriétaire	classement P.O.S.	Statut Forestier	Classement au PLU
Le Blazot	D	166	111 090 m²	1 598 m²	Ministère de l'Agriculture	17 rue André VITU - 88000 EPINAL	IINC / II NCR	Domanial	NG
La Grande Mauselaine	D	1013	30 990 m²	8 044 m²	Commune de GÉRARDMER	46 rue Charles de Gaulle - 88400 GERARDMER	IINC	Soumis	NG
La Goutte des Tours	D	1232	13 790 m²	4 527 m²	Commune de GÉRARDMER	46 rue Charles de Gaulle - 88400 GERARDMER	IINC	Soumis	NG
Le Peut Pré	D	1234	135 m²	136 m²	Commune de GÉRARDMER	46 rue Charles de Gaulle - 88400 GERARDMER	IINC	Soumis	NG
Le Peut Pré	D	1233	575 m²	87 m²	Commune de GÉRARDMER	46 rue Charles de Gaulle - 88400 GERARDMER	IINC	Non Soumis	NG
La Goutte des Tours	D	1231	510 m²	104 m²	Commune de GÉRARDMER	46 rue Charles de Gaulle - 88400 GERARDMER	IINC	Soumis	NG
Le Peut Pré	D	189	4 630 m²	3 461 m²	Commune de GÉRARDMER	46 rue Charles de Gaulle - 88400 GERARDMER	IINC	Non Soumis	NG
Le Peut Pré	D	956	3 190 m²	2 370 m²	Commune de GÉRARDMER	46 rue Charles de Gaulle - 88400 GERARDMER	IINC	Non Soumis	NG
Le Blazot	D	168	272 200 m²	4 190 m²	Commune de GÉRARDMER	46 rue Charles de Gaulle - 88400 GERARDMER	IINC / II NCR	Non Soumis	NG
Le Pré Linx	D	1298	21 288 m²	8 086 m²	Commune de GÉRARDMER	46 rue Charles de Gaulle - 88400 GERARDMER	IINC / II NCR	Soumis	NG

Total	458 358 m²	30 602 m²
--------------	-------------------	------------------





	STATION DE GERARDMER - STADE DE SLALOM Sites NATURA 2000				N° aire 518	Phase CPC	N° plan 001	Indice -	Page 01/01	Date JANV2013	Echelle 1:50 000
---	---	--	--	--	------------------------------	----------------------------	------------------------------	---------------------------	-----------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

